

Remettre de l'éthique sous l'étiquette

J.P. NATALI (Cité des Sciences et de l'Industrie)

Les processus actuels des communications politiques, entremêlant au-delà des champs idéologiques, résolutions de conflits sociaux et processus d'acceptabilités sociales, conduisent à reconstruire sans cesse l'image d'une démocratie oscillant entre le sentiment confus d'une perte/résurgence de ses fondements et le vague espoir d'une prospective/utopie supposée capable de renouveler ses pratiques, d'améliorer ses usages et de maîtriser ses enjeux. Grâce aux avancées de l'informatique et au foisonnement des réseaux, cette image présomptive se trouve notamment enluminée par le recours plus ou moins hypothétique aux nouvelles technologies : celles-ci devraient venir maintenant relayer et développer la communication/interaction de masse en résolvant la difficulté contingente du rapport à la multitude. Cependant, dans l'attente de protocoles télématiques censés opérer dans un futur plus ou moins proche des consultations citoyennes directes, dont le statut s'avère encore incertain notamment dans leurs modulations avec le système de la démocratie représentative, se mettent en place de nombreuses pratiques participatives fondées sur le paradigme de la concertation et du dialogue. Dès lors, parmi les figures réémergentes convoquées, celle du débat citoyen se présente tout à la fois comme un fantasmagique retour aux sources, comme une apparente retrouvaille communicationnelle entre les citoyens et les décideurs, tout comme une sorte d'illusoire refondation du schème démocratique. En fait, cette figure s'affirme comme une réponse actuelle aux attentes des citoyens soucieux d'une plus grande implication des gouvernés dans les décisions politiques prises par les gouvernants. De plus, elle s'inscrit dans le champ événementiel de notre société, apportant un nouveau souffle aux médias qui peuvent facilement l'intégrer au grand spectacle du monde en la dramatisant (i.e., en la mettant en scène). Il va alors de soi que l'argumentaire promotionnel qui sous-tend cette nouvelle recevabilité du débat repose de facto sur sa valeur communicationnelle intrinsèque : celle-ci s'appuie sur un ensemble de règles et de positions regroupées de manière plus ou moins implicite et consensuelle, sous l'étiquette de l'éthique de la discussion.

Ainsi appliquée à nos choix de société inhérents au développement des technosciences, l'éthique de la discussion devrait, de manière pragmatique, rendre possible (i.e., légitime) le recours à des dispositifs communicationnels réintroduisant directement les opinions du citoyen dans les phases qui précèdent une décision d'importance ; notamment en ce qui concerne les effets présents et futurs de la mise en œuvre de technologies lourdes de conséquences, parfois inconnues, souvent problématiques. Si ce n'est qu'à l'évidence, cette éthique de la discussion n'apparaît par défaut, dans les silences des discours qui s'y rallient sans l'explicitier, qu'hâtivement réifiées en dogme et paradoxalement abâtardies, sans doute afin de mieux en éluder les fondements ; ce qui permet l'usage de son image en lieu et place de sa réalité : il semble qu'il ne reste que peu d'éthique résiduelle sous l'étiquette qui la désigne. Car il ne faudrait pas oublier que, pour Habermas, l'éthique de la discussion doit gérer nos intersubjectivités langagières et devrait nous conduire ainsi à une reconstruction des

procédures permettant de valider réflexivement les choix et les convictions pratiques de l'ensemble des citoyens. Autrement dit, ces pratiques de débat qui ouvrent apparemment une place de parole au citoyen, devraient s'effectuer dans une volonté de redéfinir le rôle de ces citoyens dans les prises de décisions publiques. Non pas qu'il s'agisse d'abandonner dans ce mouvement les procédures de la démocratie représentative, mais plutôt d'y adjoindre des protocoles conférant un statut légitime et opératoire à l'opinion citoyenne dans un jeu de règles encore à déterminer. Or, si l'on veut référer à une véritable éthique de la discussion, il s'avère impératif de construire les processus délibératifs en cohérence avec ce que cette éthique implique : il s'agit bien de repenser l'espace public et d'argumenter pragmatiquement en vue de rechercher de manière coopérative des accords positifs sur des points susceptibles d'être universalisés (le principe U). Rappelons ici que le principe même de la discussion (le principe D) s'appuie sur trois présuppositions normatives élémentaires¹, à savoir, la symétrie des participants (ils doivent pouvoir échanger leurs rôles sans que cela influe sur les résultats de la discussion), leur sincérité, sans quoi la discussion n'a plus de sens, et leur liberté d'adhésion, ce qui rejette toute situation coercitive, explicite ou implicite, résultant de l'usage de pressions qui peuvent aller du simple jeu des positions autoritaires résultant des statuts hétérogènes des participants, aux rhétoriques fallacieuses issues d'enjeux stratégiques particuliers. Ce positionnement reste de bon aloi avec des citoyens décidés globalement à se conformer au jeu communicationnel. Mais lorsqu'on analyse les caractéristiques actuelles des protocoles de débat public, on ne peut que constater l'inféodation des processus participatifs à une instrumentation systématique qui transforme la discussion en vecteur d'acceptabilité sociale : il s'agit d'écouter (on est tenté de dire : laisser parler) le citoyen pour mieux le convaincre de la rationalité des a priori qui ont prélué à la prise de décision que l'on veut imposer. Et ensuite, de légitimer, par sa participation aux débats, cette décision qui ne fait souvent pas l'unanimité hors des sphères du pouvoir politique.

Il est concevable d'étudier la situation délibérative dans le débat public en lui appliquant les critères de l'analyse systémique et constructiviste des situations de communication² : notamment au niveau des processus de contextualisation ou dans le jeu d'assujettissement aux normes et/ou de leur reconstruction³. Il est alors possible de constater que les procédures actuelles de débats publics et de concertations citoyennes, n'obéissent en rien à une véritable éthique de la discussion, dans le sens où les places de parole restent hiérarchiquement distribuées, malgré les affirmations et les commentaires prétendant le contraire, et dans la mesure où les normes prédominantes ne sauraient être remises en cause par la délibération. Ainsi, les discours politiques actuels exploitant, à l'instar des pratiques promotionnelles de la publicité et de la communication d'entreprise, les détours d'une communication de type paradoxal (prétendre le contraire de la réalité mise en œuvre), récupèrent les aspects (considérés comme) utopiques de l'éthique de la discussion pour se féliciter de participations citoyennes qu'ils ont, de fait, instrumentées dans leur agir stratégique. Certes, on peut considérer que les buts poursuivis restent fondés sur des convictions propres, mais on peut également penser que ces convictions sont rationnellement orientés selon des intérêts souvent plus particuliers qu'universels, plus politiques que démocratiques.

Ceci est d'autant plus effectif que, devant la complexité de la technoscience, le citoyen est renvoyé à une ignorance intrinsèque qui ne lui permet pas de contester légitimement ni les déclarations émanant des expertises, ni les fondements politiques reprenant à leur compte ce

¹Cusset, Yves, *Habermas. L'espoir de la discussion*, éditions Michalon, page 78, 2001.

²cf. Mucchielli, Alex, *Théorie des processus de communication*, éditions Armand Colin, 1998.

³Natali, Jean-Paul, travail en cours.

que serait une éthique du futur (au sens des actions présentes formatant le futur⁴), et encore moins les rhétoriques mettant paradoxalement en avant une éthique de la responsabilité. Ce qui nous rappelle, comme le souligne Edgar Morin, que « la dépossession du savoir, très mal compensée par la vulgarisation médiatique, pose le problème historique clé de la démocratie cognitive »⁵. Ce citoyen, démuni devant la rationalité technocratique, est alors convoqué dans le débat public selon des normes de mise en scène proprement médiatiques : ici, nous sommes plus au centre du théâtre antique que sur le rocher de la pnyx ou au sein de l'agora. Passons sur les figures du candide ou du témoin qui, bien qu'usées jusqu'à la corde, persistent encore ça et là de manière plus ou moins explicite, pour insister ici sur la place de parole apparemment allouée au « citoyen profane » dont on exige qu'il soit « en partie » formé pour avoir le droit d'user de ce droit de parole. Autrement dit, c'est en tant que pseudo expert initié à un vague vocabulaire scientifique qui contraint déjà la construction rhétorique du débat, qu'il lui faut gérer cette place de parole⁶. Et bien évidemment, elle ne lui permet aucune véritable liberté d'expression (autre qu'anecdotique) quant à ses options personnelles de la problématique commune : il ne peut que la subordonner aux sens émanant du discours des experts ; et même s'il est amené à les reformuler quelque peu, il reste de toute façon positionné hors du champ des rationalités technologique, économique et politique qui le dépassent et qui le renvoient à son statut de non expert, de « profane ».

Il faut donc se demander quelle est la nature de la figure du citoyen qui est ainsi convoquée et réfléchir plus avant sur le rôle que ces assemblées lui font jouer. Les instances délibératives restent à construire, mais avant de se précipiter sur les modèles issus en grande partie du monde du spectacle, peut-être faudrait-il s'interroger sur la nécessité de reconstituer des lignes de forces démocratiques plus inscrites dans l'agir communicationnel que dans l'agir stratégique. Chaque citoyen est légitimement porteur de sa citoyenneté. S'il n'est pas au fait des subtilités technoscientifiques, peut-être doit-on en incriminer les systèmes éducatifs, culturels et médiatiques qui ne lui permettent aucunement d'appréhender ni les référents scientifiques de ces savoirs, ni la complexité des environnements qui leurs donnent sens ; complexité qui, bien identifiée et assumée, viendrait sans doute contrebalancer les orientations parfois réductionnistes, en grande partie contraintes et souvent monodirectionnelles des experts. Quoi qu'il en soit, c'est du contexte général de son existence, de celle de ses proches et de ses descendants dont il s'agit. Certes, sa parole nous renvoie aux manques, aux aberrations et aux leurres de la société, mais c'est précisément en cela qu'elle est nécessaire : l'intégrer véritablement aux phases préliminaires de réflexions, avec ses propres incertitudes et ses propres contradictions, redonnerait sans doute le sens du vécu et pourrait servir à moduler les grandes conjonctures de l'hubris technocratique. Cela l'amènerait également à partager de facto la responsabilité des décisions qui engagent le futur de tous. Et cette place de co-responsabilité l'ancrerait plus profondément dans un système démocratique dont les sempiternels jeux de pouvoirs politiques tendent inexorablement à le démotiver. Lui redonner une place pour retrouver l'écoute d'autrui et l'échange de la parole, retisser la trame complexe des intersubjectivités langagières et entrer pleinement dans la logique communicationnelle de la discussion : voilà, en quelque sorte, ce qui permettrait de remettre un peu d'éthique sous l'étiquette.

⁴Cf. Jonas, Hans, *Pour une éthique du futur*, éditions Payot & Rivages, 1998.

⁵Morin, Edgar, *La méthode 6. Ethique*, Seuil, page 172, 2005

⁶Cf. Marignac, Yves, « *Le débat public n'est pas fait pour rendre le grand public « compétent » sur des questions techniques, au sens d'avoir un avis d'expert. Le but est peut-être inverse : que les experts écoutent le public.* » in « Les experts nucléaires doivent se préoccuper du public », La recherche N°391, novembre 2005.